



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Madagascar

Question au Gouvernement n° 3235

Texte de la question

MADAGASCAR

M. le président. La parole est à Mme Michèle Rivasi, pour le groupe socialiste.

Mme Michèle Rivasi. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

En tant que présidente du groupe d'amitié France-Madagascar, la situation politique dans l'île me préoccupe comme elle préoccupe tous les députés qui font partie de ce groupe d'amitié.

A l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, la situation est en effet extrêmement préoccupante, tant les tensions demeurent vives dans l'attente de la proclamation par la Haute Cour constitutionnelle des résultats officiels du scrutin.

Si le calme est de retour après les incidents graves survenus, lors de récentes manifestations à Antananarivo, entre les forces de l'ordre et les fractions qui s'érigent en représentants du peuple, la situation demeure bien précaire.

Les ambassadeurs de six grands pays et de la Commission européenne ont publié une déclaration dans laquelle ils manifestent leur inquiétude et souhaitent un déroulement normal des élections.

Ces événements qui agitent Madagascar sont de nature à mettre en danger la paix civile dans l'île et à compromettre le léger frémissement de croissance économique, estimé à 6,5 % par la Banque mondiale.

La France, premier partenaire de Madagascar, qui entretient avec l'île des relations privilégiées et amicales et qui compte plus de vingt mille ressortissants ne peut rester insensible à cette situation.

Ma question sera très simple : dans la situation actuelle et selon l'évolution des événements, quelle aide la France pourrait-elle proposer pour contribuer à un déroulement pacifique des opérations électorales jusqu'à leur terme ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Madame la députée, je n'ai pas besoin de vous dire à quel point nous sommes attentifs à la situation à Madagascar, compte tenu de nos relations historiques et actuelles, politiques et économiques, avec ce pays. Et je n'oublie pas la communauté de trente mille Français qui habitent sur cette grande île.

Le scrutin du 16 décembre s'est déroulé dans le calme et le taux de participation a été très élevé. Étant donné le très long délai qui sépare ce premier tour de la proclamation des résultats par la Haute cour constitutionnelle, le 27 janvier, il y a une période de latence qui est en partie due aux difficultés de déplacement à l'intérieur du pays, mais qui crée un climat de nervosité, eu égard notamment aux résultats provisoires qui ont été mis en circulation. Ces résultats provisoires sont très divergents : le ministre de l'intérieur a publié des chiffres selon lesquels le candidat de l'opposition aurait obtenu 46 % alors que celui-ci et les observateurs proches de lui

estimeraient qu'il aurait recueilli un peu plus de 50 % des suffrages.

La situation est donc tendue et, le 7 janvier, des affrontements avec les forces de l'ordre ont eu lieu. Des personnes ont été blessées.

Nous demandons bien évidemment le respect de l'état de droit à Madagascar par tous les candidats et la sauvegarde de la paix civile, ce qui passe notamment par la poursuite du déroulement du processus électoral dans le respect de ces principes. Notre façon d'accompagner ce processus consiste à le faire savoir régulièrement et publiquement et de l'avoir fait dire aux principaux intéressés. D'ailleurs, ces derniers ne nous ont pas demandé autre chose. Je ne crois pas qu'il faille s'ingérer plus directement dans la vie de Madagascar. Les intéressés ne doivent avoir aucune incertitude sur nos positions, et je note que l'actuel président s'est engagé à respecter le verdict des urnes. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Rivasi](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3235

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 janvier 2002